

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2006
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 18 mai 2006, adressée au Secrétaire général
par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse le Secrétaire général de la Ligue des États arabes concernant la Déclaration du Conseil de la Ligue des États arabes réuni au Sommet les 28 et 29 mars 2006 à Khartoum (Soudan). Cette déclaration porte, entre autres, sur la nécessité de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yahia **Mahmassani**



**Annexe à la lettre datée du 18 mai 2006, adressée
au Secrétaire général par l'Observateur permanent
de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que les dirigeants arabes, qui ont participé aux réunions au Sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, les 28 et 29 mars 2006 à Khartoum (Soudan), ont examiné les questions de la sécurité dans la région et de l'interdiction de la prolifération des armes nucléaires. Ils ont, à cet égard, publié une déclaration concernant la nécessité de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Les dirigeants arabes ont souligné leur profonde préoccupation face à l'évolution négative de la situation concernant le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération, notamment l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005. Ils ont également exprimé leur attachement et leur appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue le fondement essentiel du régime de non-prolifération. Les dirigeants arabes ont, en outre, affirmé leur refus total de la présence d'armes nucléaires ou de toutes autres armes de destruction massive dans tout État du Moyen-Orient. La Déclaration souligne que la solution idéale pour interdire la prolifération d'armes de destruction massive dans la région est de traiter cette question de façon globale, en oeuvrant pour que la communauté internationale adopte l'initiative arabe qui appelle depuis des années à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Cette question intéresse à la fois l'ONU et la Ligue des États arabes, qui ont toutes deux adopté de nombreuses résolutions sur ce sujet. En conséquence, j'espère que nos efforts communs se poursuivront pour faire en sorte que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Vous trouverez ci-joint le texte de la Déclaration du Sommet de la Ligue des États arabes concernant cette question importante qui a des conséquences multiples sur la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Je vous serais reconnaissant de le distribuer comme document de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Amr **Moussa**

Pièce jointe

Déclaration

Faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires

Les dirigeants arabes expriment leur profonde préoccupation face à l'évolution négative de la situation concernant le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération, notamment l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, ce qui constitue un recul inacceptable par rapport aux résultats des conférences d'examen de 1995 et de 2000, notamment en ce qui concerne la région du Moyen-Orient.

Les dirigeants arabes, tout en exprimant leur attachement et leur appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue le fondement essentiel du régime de non-prolifération, lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie ce traité en donnant corps avec un intérêt égal à son universalité et à ses trois fondements, à savoir le désarmement nucléaire, le droit des États membres à acquérir la technologie nucléaire et à la développer à des fins pacifiques et la non-prolifération des armes nucléaires.

Ils réaffirment leur refus total de la présence d'armes nucléaires ou de toutes autres armes de destruction massive dans tout État de la région du Moyen-Orient, compte tenu des dangers qu'elles constituent pour la paix et la sécurité régionales et internationales, ainsi que pour l'environnement dans la région. Ils rappellent à la communauté internationale que tous les pays arabes sans exception ont volontairement adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avant 2000 et qu'il ne peut y avoir de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient que si Israël, à l'exemple des autres pays de la région, adhère au Traité, respecte ses dispositions et soumet toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, ils mettent en garde contre la persistance de cette situation qui risque de compromettre davantage la sécurité et la stabilité dans la région et de pousser à une course aux armements aux conséquences néfastes.

En conséquence, les dirigeants arabes réaffirment que la solution idéale pour interdire la prolifération d'armes de destruction massive dans la région est de traiter cette question globalement et à l'échelle régionale, en œuvrant pour que la communauté internationale adopte l'initiative arabe qui appelle depuis des années à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Ils réaffirment que la poursuite du traitement des dangers que présente la prolifération de ces armes au Moyen-Orient avec chaque pays de façon individuelle ou sélective est en contradiction flagrante avec les politiques internationales dans ce domaine.

Ils prient le Secrétaire général de continuer à suivre cette question et de soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil de la Ligue réuni au sommet un rapport sur la sécurité dans la région arabe à la lumière des faits nouveaux survenus sur les plans régional et international.